

DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION, 2015-2016

 Diffusion en application de l'article 4, par. 8 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

1^{er} avril-30 juin 2015

Objet de la demande	Date de transmission des documents	Date de diffusion des documents	Documents transmis
S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION, 2015-2016

 Diffusion en application de l'article 4, par. 8 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

1^{er} juillet-30 septembre 2015

Objet de la demande	Date de transmission des documents	Date de diffusion des documents	Documents transmis
La demande visait l'obtention de renseignements et de documents relatifs aux contrats de sous-traitance liés aux ressources informationnelles du Musée et à la gestion des pénalités qu'il aurait pu recevoir au cours des dix dernières années. Le Musée devait également apporter des réponses à diverses questions concernant les ressources affectées au service à la clientèle, au volume d'appels et au temps d'attente téléphonique de même qu'au roulement de personnel; et fournir copie de toute étude qui aurait pu être réalisée par l'interne et/ou l'externe sur l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines dans ce secteur d'activités. Le Musée devait enfin soumettre les documents permettant d'identifier, en mars et en juillet de chaque année budgétaire allant de 2009-2010 à 2014-2015, l'effectif de son organisation (excluant tout ETC) selon le statut et la catégorie d'emploi, et selon le sexe.	06-10-2015	01-03-2017	Décision Documents Note : Aucune Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) n'a été produite par le Musée en 2015. Aucun document n'a donc été transmis au demandeur.

DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION, 2015-2016

 Diffusion en application de l'article 4, par. 8 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

1^{er} octobre-31 décembre 2015

Objet de la demande	Date de transmission des documents	Date de diffusion des documents	Documents transmis
S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION, 2015-2016

 Diffusion en application de l'article 4, par. 8 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

1^{er} janvier-31 mars 2016

Objet de la demande	Date de transmission des documents	Date de diffusion des documents	Documents transmis
Cette demande visait l'obtention des formulaires de reddition de compte relatifs aux indicateurs annuels de performance administrative produits par le Musée dans le cadre de la stratégie gouvernementale de développement durable pour les années 2009-2010 à 2014-2015.	17-02-2016	01-03-2017	Décision Documents : IAPA_2009-2010 [IAPA_2010-2011] IAPA_2011-2012 IAPA_2012-2013 IAPA_2013-2014 IAPA_2014-2015 Note : Au moment où nous devons informer le demandeur de notre décision, nous ne disposions pas du formulaire IAPA_2010-2011. Celui-ci a été obtenu ultérieurement auprès du Bureau de coordination du développement durable du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est néanmoins disponible ici à des fins de consultation.